



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **27 octobre 2023**Date d'affichage : **27 octobre 2023**

### SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Franck LE GOUGUEC (suppléant de Patrice DARPOUX), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

#### Absents représentés :

Patrice DARPOUX

#### Absents :

Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Denis BEAUVAIS

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2023-121 : RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTES**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code général de la fonction publique,*

Pour tenir compte de l'avancement de grade d'un agent des médiathèques, il est proposé la création d'un poste d'adjoint du patrimoine et des bibliothèques principales de 1<sup>er</sup> classe à 30/35<sup>e</sup>.

Le tableau des effectifs sur présente ainsi :

Filière	Cat.	Grade	Nb postes	CT	ETP POURVUS
Administrative	A	Directeur général des services	1	35	1
Administrative	A	Directeur général adjoint	1	35	1
Administrative	A	Attaché principal	2	35	1
Administrative	A	Attaché	5	35	2,5
Administrative	B	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35	1
Administrative	B	Rédacteur	3	35	3
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> cl.	2	35	2
Administrative	C	Adjoint administratif	3	35	2,8
Administrative	C	Adjoint administratif	1	14	0,4
Administrative	C	Adjoint administratif	1	24	0,69
Animation	B	Animateur principal 2 <sup>ème</sup> cl	1	35	1
Animation	B	Animateur	4	35	4
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> cl.	1	35	1
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> cl.	4	35	3,8
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> cl.	1	28	0,8
Animation	C	Adjoint d'animation	3	35	2,8
Animation	C	Adjoint d'animation	5	24	3,45
Animation	C	Adjoint d'animation	1	29,4	0,84
Animation	C	Adjoint d'animation	1	25	0,71
Animation	C	Adjoint d'animation	2	23,5	1,34
Animation	C	Adjoint d'animation	7	10,5	2,1
Animation	C	Adjoint d'animation	3	13,5	1,17
Animation	C	Adjoint d'animation	2	13	0,74
Animation	C	Adjoint d'animation	2	16	0,92
Culture	B	Assistant de conservation du patr. et des bibli. principal 1 <sup>e</sup> cl	2	35	2
Culture	C	Adjoint patrimoine principal de 1 <sup>e</sup> classe	1	35	0,8
Culture	C	Adjoint patrimoine principal de 1 <sup>e</sup> classe	1	30	0,86
Culture	C	Adjoint patrimoine principal de 2 <sup>e</sup> classe	1	35	1
Culture	C	Adjoint patrimoine principal de 2 <sup>e</sup> classe	1	30	0
Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	1	35	1
Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants	2	35	2
Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants	1	28	0,8
Médico-sociale	A	Educateur de jeunes enfants	1	17,5	0
Médico-sociale	B	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>e</sup> cl.	1	15,5	0,44
Médico-sociale	C	Agent social principal de 2 <sup>e</sup> cl.	4	35	3
Médico-sociale	C	Agent social	2	35	1
Médico-sociale	C	Agent social	1	23	0
Médico-sociale	C	Agent social	1	18,5	0,53
Technique	A	Ingénieur principal	1	35	0
Technique	A	Ingénieur	1	35	0

Technique	C	Adjoint technique principal 2° cl.	1	35	1
Technique	C	Adjoint technique principal 2° cl.	1	20	0,57
Technique	C	Adjoint technique	2	2	0,06
Technique	C	Adjoint technique	1	35	1
Technique	C	Adjoint technique	1	6,5	0,19
Technique	C	Adjoint technique	1	12	0,34
Technique	C	Adjoint technique	1	8	0,23
Technique	C	Adjoint technique	1	14	0,4

Postes ouverts : 88 - Équivalents ETP : 67,92 - ETP pourvus : 57,28

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de mettre à jour le tableau des effectifs ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président

Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 15 Novembre 2023

Le président,

